

## RÉGLEMENTATION POUR INSTALLATIONS AU GAZ

**Bien choisir vos équipements**

**Pour être en conformité avec la législation**

La norme DIN GAZ 61.1 est devenue une norme NF dénommée **NF DTU 61.1** se décomposant en 4 parties au lieu des 6 initiales.

---

Les **raccords cuivre à sertir sont autorisés** sur les installations de gaz.

L'arrêté du 26 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 15 juillet 1980 autorise désormais l'emploi de ce type de raccords pour le gaz.

**NOUS CONSULTER** pour toutes informations complémentaires.

---

### Précisions portant sur l'Arrêté du 10-08-1998 et le décret n°98-833 du 16-09-1998

modifiant l'arrêté du 25.07.1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées dont la puissance thermique maxi est supérieure à 2MW et inférieure à 20MW pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.

#### [Annexe de l'Arrêté du 10-08-1998](#)

**Applicable** si la puissance thermique de l'installation «P» est telle que :  $2MW < P < 20MW$   
(Energie : gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, fioul lourd, biomasse, charbon).

**Concerne :**

- les règles d'implantation,
- le comportement au feu et aux explosions des bâtiments,
- la ventilation des locaux,
- les installations électriques,
- les alimentations en combustible à savoir :
  - canalisations protégées contre les agressions extérieures (corrosion, choc, température excessive) et peintes aux couleurs conventionnelles.
  - **dispositif de coupure manuelle indépendant de tout équipement de régulation et placé dans un endroit accessible rapidement à l'extérieur du bâtiment et en aval du poste de livraison ou de stockage du combustible.**

Il doit être parfaitement signalé avec repérage du sens de la livraison et des positions ouvert/fermé. Pour les alimentations gaz, il convient de prévoir une coupure comportant 2 vannes automatiques redondantes placées en série sur l'alimentation gaz. Ces vannes sont asservies chacune à des capteurs de détection gaz (au moins 2) et à un pressostat. La position ouverte ou fermée de ces vannes doit être clairement identifiable.

#### [Dispositions applicables aux installations existantes à mettre en conformité depuis le 1er Janvier 2001.](#)

#### **Détection gaz - Détection incendie**

Pour les installations utilisant un combustible gazeux sans surveillance permanente ou implantées en sous-sol, le dispositif doit, pour une détection gaz au-delà de 60% de la LIE :

- donner une alarme,
- couper l'alimentation gaz,
- couper l'alimentation électrique (hors matériels protégés contre les explosions, alimentation basse tension et éclairage de secours).



# INSTALLATIONS AU GAZ

Les équipements et l'environnement législatif diffèrent selon la puissance de la chaudière lorsqu'elle est inférieure à 2 MW ou comprise entre 2 et 20 MW.

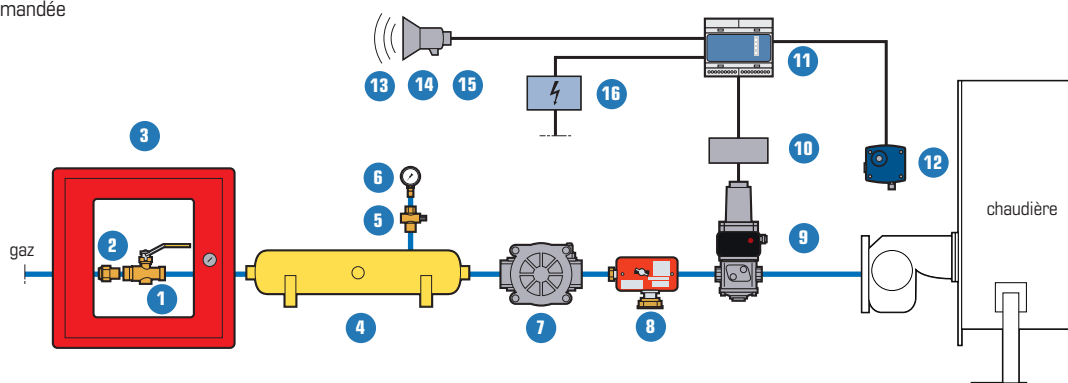
Les deux schémas d'installation ci-dessous sont présentés à titre indicatif pour illustrer cette classification en fonction de la puissance thermique maximale. Ces exemples ont une valeur indicative, car selon la nature du bâtiment, l'installation peut varier légèrement. La réglementation pour les installations au gaz s'appuie sur les textes suivants :

- arrêté du 23-06-1978 pour  $P < 2$  MW
- arrêté du 25-07-1997 pour  $2 \text{ MW} < P < 20 \text{ MW}$
- recommandations ATG C 320
- arrêté du 25-06-1980
- arrêté du 25-07-1996
- DTU 65.4



## CAS D'UNE CHAUFFERIE D'UNE PUISSANCE $P < \text{À } 2 \text{ MW}$

La détection gaz n'est pas obligatoire mais recommandée

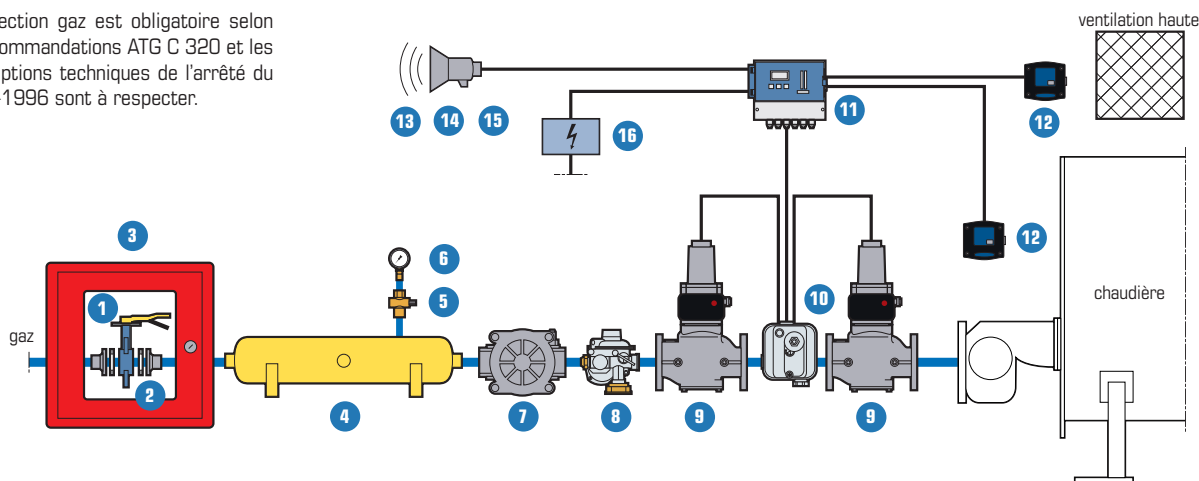


- |   |                                 |                             |
|---|---------------------------------|-----------------------------|
| 1 Vanne d'isolement                               | 7 Filtre                        | 12 1 capteur par brûleur    |
| 2 Raccords 2 pièces                               | 8 Régulateur détenteur          | 13 Sirène d'alarme déportée |
| 3 Coffret sous verre dormant                      | 9 Electrovanne de sécurité      | 14 Gyrophare                |
| 4 Capacité tampon                                 | 10 Dispositif anti-microcoupure | 15 Centrale incendie        |
| 5 Robinet porte-manomètre à bouton poussoir       | 11 Contrôle de détection        | 16 Alimentation de secours  |
| 6 Manomètre pour mesure des très basses pressions |                                 |                             |



## CAS D'UNE CHAUFFERIE D'UNE PUISSANCE $2 \text{ MW} < P < \text{À } 20 \text{ MW}$

La détection gaz est obligatoire selon les recommandations ATG C 320 et les prescriptions techniques de l'arrêté du 25-07-1996 sont à respecter.



- |   |                            |  |
|---|----------------------------|--|
| 1 Vanne d'isolement                               | 7 Filtre                   | 12 1 capteur par brûleur + 1 capteur près de la ventilation haute. |
| 2 Equipement pour vanne papillon gaz              | 8 Régulateur détenteur     | 13 Sirène d'alarme déportée  |
| 3 Coffret sous verre dormant                      | 9 Electrovanne de sécurité | 14 Gyrophare   |
| 4 Capacité tampon                                 | 10 Pressostat gaz 0-500 mb | 15 Centrale incendie   |
| 5 Robinet porte-manomètre à bouton poussoir       | 11 Centrale de détection   | 16 Alimentation de secours   |
| 6 Manomètre pour mesure des très basses pressions |                            |  |



la robinetterie industrielle